

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 05/07/2022
DECISION N° 20220705_B_085

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était absente : Nathalie JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance

**Objet : Convention de mise à disposition d'une cour en faveur du centre de loisirs
Pierre ROYON à Saint Just Malmont à passer avec l'Ensemble Paroissial de Saint-
Luc-en-Velay**

Le Bureau,

N° 20220705_B_085

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition d'une cour en faveur du
centre de loisirs Pierre ROYON à Saint Just Malmont à passer avec
l'Ensemble Paroissial de Saint-Luc-en-Velay pour un montant annuel
de 300,00 € indexé sur l'IRL.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 05 juillet 2022



Le Président,

Frédéric GIRODET